

LES ARCHERS DU STADE AURILLACOIS

VOUS INVITENT A LEUR TIR EN SALLE 2 X 18 Mètres
Qualificatif pour les Championnats de France

SOUS RESERVE DES RESTRICTIONS SANITAIRES LIEES AU COVID19

Le Dimanche 9 Janvier 2022

au gymnase MARIE MARVINGT

Complexe sportif de Peyrolles (direction le Puy Mary) à AURILLAC

HORAIRES	MATIN	APRES-MIDI
Ouverture du greffe	8 h 15	12 h 15
Echauffement 30 minutes	8 h 45	12 h 45
Début des tirs	9 h 30	13 h 30
Résultats et remise des prix	Vers 17 h 00'	

INSCRIPTIONS	1 DEPART	2 DEPARTS
ADULTES (S1-S2-S3)	10 €	16 €
JEUNES (B-M-C-J)	8 €	12 €

- **CONTACT POUR LES INSCRIPTIONS** : AVANT LE VENDREDI 7 JANVIER 2022 - 18 H par
Mail : jacques.maure@aliceadsl.fr Tél. Jacques MAURÉ : 06 83 41 06 17
Il est demandé aux archers du secteur d'AURILLAC de s'inscrire, en priorité, le matin.
- **REGLEMENT** : Volées de 3 flèches. Rythme AB/CD ou ABC selon nombre de participants.
Contrôle du matériel pendant l'échauffement. Blasons de 40 ou 60 et tri spots pour les arcs à poulies. Les archers classiques peuvent tirer sur **tri spot** sur demande lors de l'inscription.
- **ARBITRES**: Jean Pierre Galeyrand – Géraldine BENECH
- **RECOMPENSES INDIVIDUELLES** : Trophée au vainqueur de chaque catégories adultes et aux 3 premiers de chaque catégories jeunes
- **RECOMPENSES A LA MEILLEURE EQUIPE DE CLUB** (équipes poulie, classique et arc nu) adulte et jeune (B.M.C.J.) **si au moins 2 équipes d'engagées.**
Les équipes seront déposées au greffe avant le début du concours

Licence 2021-2022 (papier, dématérialisée) ou pièce d'identité à présenter au greffe.
Tenue blanche ou de club et chaussures de sports obligatoires

BUVETTE ET SANDWICHES SUR PLACE

L'organisateur se donne le droit de modifier le rythme de tir s'il n'y a pas assez d'archers inscrits sur un départ et de supprimer un départ si moins de douze archers

Le PASS SANITAIRE est obligatoire pour toutes personnes de plus de 12 ans y compris pour les accompagnateurs et les visiteurs. Les gestes barrières doivent être respectés.

Ces informations sont données à la date de parution de ce mandat et sont susceptibles d'évoluer